

**2014-07-110-DR/AG**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

**nomenclature: 7.1.3**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 JUIN 2014**

**OBJET : CIMETIERE PAYSAGER – 4EME TRANCHE, PRIX DES CAVEAUX ET DES CAVURNES, CONVENTION TYPE POUR LA VENTE D'UNE CAVURNE**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRESENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE-DEFLANDRE, Mme DELAVENNE

### **EXCUSES**

M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28  
27 au point n° 2014-07-102- DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33  
32 au point n° 2014-07-102-DR/FIN



**2014-07-110-DR/AG - CIMETIERE PAYSAGER - 4<sup>ème</sup> TRANCHE, PRIX DES  
CAVEAUX ET DES CAVURNES, CONVENTION TYPE  
POUR LA VENTE D'UNE CAVURNE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme 2014 d'extension du cimetière paysager est achevé. Ce nouvel aménagement permet de disposer de 21 cavurnes et de 12 caveaux supplémentaires ( 4 de 2 places et 8 de 4 places ).

Le coût total de cette opération pour la collectivité s'élève à **87 425,15 € HT**.

Il convient de fixer les tarifs de vente de ces nouveaux caveaux et cavurnes ainsi que le prix des concessions relatifs aux cavurnes qui constituent un nouvel équipement dans les cimetières de la commune, les prix des concessions des caveaux restant inchangés (36,08 € ou 45,46 € par m<sup>2</sup>).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 22 décembre 1989, du 16 septembre 1999, et N° 2005-09-147-AG du 15 septembre 2005 fixant les prix des caveaux de la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche du cimetière paysager,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2002-06-95-AG du 17 juin 2002 fixant les tarifs des concessions funéraires dans les cimetières de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2012-09-122-AG du 18 septembre 2012 fixant les prix des caveaux et des cases de la 4<sup>ème</sup> tranche du cimetière paysager, ainsi que la convention cadre relative à la vente des caveaux et cases du columbarium,

Considérant la réception des travaux de la 4<sup>ème</sup> tranche du cimetière paysager, phase 2, portant sur la création de 12 caveaux et 21 cavurnes,

Considérant qu'il y a lieu de définir le prix de vente des caveaux et des cavurnes réalisés au cimetière paysager,

Considérant qu'un caveau ou qu'une cavurne étant un bien privé appartenant au concessionnaire, il y a lieu d'établir, lors de leur vente, une convention entre la Commune et le concessionnaire,

Considérant qu'avec la construction de ces dites cavurnes, il y a lieu de définir le tarif de ces nouvelles concessions,

**DELIBERE**

**FIXE** les tarifs des caveaux et cavurnes de cette nouvelle tranche à :

- 3 200,00 € pour un caveau de 2 places
- 3 900,00 € pour un caveau de 4 places



- 550,00 € pour une caverne.

Ces tarifs ne comprennent pas la concession du terrain et les caveaux et les cavernes sont vendus en l'état.

**ADOPTE** la convention cadre entre la commune et le concessionnaire acquéreur d'un caveau ou d'une caverne, annexée à cette délibération

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à venir pour l'acquisition d'un caveau ou d'une caverne.

**FIXE** le tarif de concession d'une durée de 15 ans à :

- 46 € forfaitaire pour une caverne.

**DIT** que les recettes en résultant sont inscrites au Budget de la Commune.

**Vote: 33**

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 20 juin 2014

Le Maire

